

# CHANGEMENT DE DESTINATION

Il existe 9 destinations définies par le code de l'urbanisme

Il y a un changement de destination si un local existant ou une construction existante passe de l'une à l'autre des catégories suivantes :

- Habitation
- Hébergement hôtelier
- Bureaux
- Commerce
- Artisanat
- Industrie
- Exploitation agricole ou forestière
- Entrepôt
- Service public ou d'intérêt collectif

	DP Déclaration préalable	PC Permis de construire	AT Autorisation d'aménager
Changement de destination avec travaux modifiant les structures porteuses ou/et sa façade		<b>x</b>	
Changement de destination sans travaux sur murs porteurs et sans modifications extérieures	<b>x</b>		
Changement de destination de locaux ne recevant pas de public en locaux recevant du public <u>Exemple :</u> transformation d'un logement en cabinet profession libérale / en commerce	<b>x</b>		<b>x</b>

## Dossier déclaration préalable à déposer

Formulaire CERFA 13404\* (téléchargeable sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr))

- Bien remplir le tableau des surfaces  
Surface existante  
Surface créée par changement de destination  
Surface supprimée par changement de destination)

DP1 - Plan de situation du terrain / Plan cadastral ([www.cadastre.gouv.fr](http://www.cadastre.gouv.fr)) en localisant la parcelle

DP7 - Photo en couleur du bâtiment en situant le projet

DP11 - Notice précisant le type de travaux - l'étage - l'activité professionnelle - si ERP ou pas

## Réglementation

Veillez-vous référer au règlement du PLUiHD

(Sur le site de Grand Chambéry / règlements secteur urbain)

## Délai d'instruction

1 mois

2 mois si périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords d'un monument historique

Liste donnée à titre d'information